

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0044**FOURNITURE ET POSE D'AIRES DE JEUX EXTÉRIEURS POUR LA VILLE DE RIVE-DE-GIER - MARCHÉ N°24T0900**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et suivant,
- Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la fourniture et pose d'aires de jeux extérieurs pour la ville de Rive-de-Gier, transmis le 06/06/2024 sur le profil acheteur mairie (AWS) et sur le journal d'annonces légales (JAL) « l'Essor Affiches Loire »,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

D'attribuer le marché relatif à la fourniture et pose d'aires de jeux extérieurs pour la ville de Rive-de-Gier, à l'entreprise **SARL TERRES DE LOISIRS - 4 Rue Melzet - 69100 VILLEURBANNE** comme suit :

Square Marcel Paul :

Montant HT : 58 644,60 €
Montant TTC : 70 373,52 €

Parc du Forez au Grand-Pont :

Montant HT : 60 360,10 €
Montant TTC : 72 432,12 €

Montant total des deux sites : (square Marcel Paul et Parc du Forez)

Montant HT : 119 004,70 €
Montant TTC : 142 805,64 €

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240718-DEC_2024_0044-AR



Le marché est conclu pour une durée de 5 mois, dont 1 mois de préparation, à compter de la date de l'ordre de service de démarrage des travaux plus une année de garantie de parfait achèvement.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.